

De fait, certains prétendent que la période n'est pas assez longue. Un homme ne peut réclamer de remboursement tant qu'il n'a pas son feuillet T-4.

M. Barnett: J'ai eu quelque expérience dans l'établissement des bordereaux de paye et je suis au courant du genre de dossiers que tiennent la plupart des entreprises commerciales. Je ne crois pas qu'il leur soit nécessaire de disposer d'une période de deux mois, depuis la fin de décembre, pour établir leurs bordereaux de paye. Je sais qu'il est peut-être avantageux de disposer de ce temps supplémentaire, mais existe-t-il une raison sérieuse pour laquelle on ne raccourcirait pas cette période? Je pense que l'employeur pourrait remettre ces feuillets tout aussi bien. Nous avons tous tendance à remettre ces choses à plus tard. Le ministre reconnaîtra, je pense, que c'est une situation déplorable. Si les contribuables avaient pu obtenir tout leur remboursement un mois ou six semaines plus tôt, le problème ne se serait pas posé.

L'hon. M. McCann: C'est la première fois que j'entends quelqu'un dire que le délai est trop long. Habituellement, on se plaint que ce n'est pas assez long. Le contribuable ordinaire, mettons, n'importe lequel d'entre nous, a jusqu'à la fin d'avril. Nombre de gens n'ont pas assez de quatre mois pour le faire et demandent un délai plus long. C'est la même chose lorsqu'il s'agit des rapports des employeurs qui déduisent l'impôt à la source. Ceux-ci les envoient et soumettent le rapport pour l'année. A mon avis, deux ans ne constituent pas un délai trop long. La plupart des plaintes portent que ce n'est pas suffisant.

M. Barnett: J'admets que la plupart des plaintes sont dans ce sens. Je sais très bien qu'il est facile de laisser passer le temps durant ce délai, mais j'aimerais savoir si le ministre veut bien faire étudier sérieusement cette question par son ministère.

J'ai décrit une situation grave. Autant que j'ai pu comprendre d'après le rapport du ministre et l'étude que j'ai faite de la situation, c'est le délai qui a créé le problème. Si la date-limite était avancée, il n'en tiendrait alors qu'au contribuable à déterminer la date du remboursement. Il me semble que deux mois sont beaucoup trop. J'espère que le ministre y réfléchira.

M. Nicholson: Alors que nous en étions à l'étude de ce crédit l'an dernier, aux dernières heures de la session, le député de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé une question à propos d'une mise en accusation intervenue aux États-Unis. Neuf hommes, semble-t-il, avaient été mis en accusation, aux États-Unis, pour avoir fraudé le fisc américain de

[L'hon. M. McCann.]

\$16,400,000. Parmi ces hommes il y avait trois Canadiens: Isadore J. Klein, Albert McLennan et George Norgan, tous de Vancouver. Ces trois Canadiens et le frère de l'un d'eux avaient imaginé, semble-t-il, un truc très ingénieux en 1944. Ils ont placé chacun \$1,000 dans une entreprise appelée la *United Distillers*. Au bout de dix ans, leur placement de \$4,000 était passé à plus de 20 millions.

L'an dernier, à l'occasion de l'examen du même crédit, le ministre du Revenu national a donné à entendre que son ministère ne perdait pas de vue ces messieurs et qu'il avait perçu de fortes sommes. Le député de Winnipeg-Nord-Centre proposait au ministre, vu le très grave problème posé aux États-Unis, de revoir son dossier afin d'enrichir, si possible, la trésorerie canadienne. Le ministre a-t-il donné suite à cette proposition?

L'hon. M. McCann: Je puis dire que tout l'argent dû à la trésorerie canadienne sous forme d'impôt dans ce cas lui a été versé.

M. Nicholson: Le ministre irait-il un peu plus loin? L'an dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de cette question. Le ministre dirait-il si d'autres montants ont été perçus au sujet de cette affaire dont les tribunaux des États-Unis étaient saisis à ce moment-là? Il me semble qu'un montant de \$16,400,000 en impôts est une somme considérable. Le député de Winnipeg-Nord-Centre était d'avis que le ministre pourrait examiner de nouveau cette question, afin de s'assurer de ce qui avait été fait. Ainsi qu'en fait foi la page 6966 des *Débats* de l'an dernier, le député avait formulé une proposition qui paraissait raisonnable.

L'hon. M. McCann: Vous parlez de l'impôt américain. J'ignore si on l'a perçu ou non. J'ai fait en sorte que l'impôt canadien soit perçu.

M. Nicholson: Non. Le ministre a admis, il y a un an, qu'il connaissait très bien la question et il a dit:

L'honorable député serait-il satisfait si je lui disais que, en ce qui concerne les contribuables canadiens, des déclarations ont été présentées, l'évaluation a été faite et l'impôt a été pleinement acquitté. Le montant payé est un des plus importants que nous ayons jamais perçus au Canada de ce genre d'entreprise. La Couronne a été protégée.

Après que le ministre eut fait cette déclaration, l'honorable représentant de Winnipeg Nord-Centre a dit que ce n'était pas suffisant, qu'il y avait encore de l'or dans la mine et que le ministre pourrait peut-être continuer ses recherches. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a encore trouvé de l'or?